

L'assemblée générale du SNUDI FO 95 constate que depuis maintenant plus de 6 mois la colère des salariés s'est exprimée sans discontinuité, notamment à travers le mouvement des gilets jaunes et toutes les mobilisations chez les fonctionnaires, ainsi que par des grèves dans différents secteurs.

C'est le cas chez les personnels de l'Education nationale mobilisés contre les réformes Blanquer, notamment contre le projet « école de la confiance ». C'est le cas aux urgences : les grèves se multiplient dans les hôpitaux et s'étendent dans tout le pays dans les services d'urgence où les établissements en grève se sont constitués le 25 mai en comité national de grève, composé des représentants des personnels en grève et des représentants syndicaux. Ils ont raison. Après la forte mobilisation du 6 juin puis le 11 juin avec les fédérations FO, CGT et SUD, la grève s'étend encore avec plus d'une centaine de services d'urgence en grève.

A travers ces mobilisations, c'est la volonté de faire aboutir les revendications qui s'exprime en matière d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, de défense des services publics et des statuts.

Soutien à la grève aux Urgences !

L'Assemblée générale du SnuDi FO 95 soutient sans réserve le mouvement de grève des personnels des services d'accueil d'urgence. Depuis le 18 mars, à partir du service des Urgences de Saint Antoine, ce mouvement qui s'est structuré autour d'un comité de grève, s'est désormais étendu à plus de 100 services d'urgence.

Leurs revendications sont claires et légitimes :

- Pour la création des postes
- Pour le maintien des lits existants et la création des lits d'hospitalisation
- Pour une revalorisation salariale de 300 euros pour tous

Depuis, la question de l'extension de la grève dans les services d'urgence d'abord, mais à l'ensemble des services hospitaliers ensuite, est posée.

Les comités de grève ont organisé une manifestation nationale vers le ministère de la santé le 6 juin. Le 11 juin, à l'appel des fédérations syndicales de la santé FO, CGT et Solidaires, une journée de grève et de manifestation était organisée.

L'Assemblée Générale du SnuDi FO 95 tient à témoigner de sa solidarité avec les personnels et leurs fédérations.

Les revendications doivent être satisfaites. Ni les « réquisitions » des personnels hospitaliers, ni la répression qui s'exerce contre les salariés et les syndicalistes ne sont de nature à « éteindre le feu » pour reprendre les propos tenus par la ministre Mme Buzyn.

Les personnels ont raison de faire valoir leurs revendications et poursuivre la grève qu'ils ont engagée depuis plus de deux mois.

La répression, ça suffit ! Le gouvernement ne fera pas taire les personnels !

Face à la mobilisation, le gouvernement déploie une violence sans précédent, que ce soit contre les gilets jaunes (des centaines de blessés, des éborgnés, des mains arrachées, des morts, des milliers d'interpellations et de gardes à vue, des milliers de condamnations), que ce soit contre la jeunesse, que ce soit contre les militants syndicalistes ou que ce soit spécifiquement contre les personnels de l'Education nationale : arrestations arbitraires, sanctions disciplinaires, mutations d'office : plusieurs enseignants font déjà les frais de la loi Blanquer et du devoir d'exemplarité, sommés de n'exprimer aucune opposition à la politique du gouvernement, y compris en dehors de leur temps de service.

L'Assemblée générale condamne fermement l'escalade répressive mise en œuvre par le gouvernement. L'Assemblée générale exige le retrait de la loi « anti-casseur ».

Retrait total du projet de loi Blanquer

Depuis plus de trois mois, les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré avec leurs organisations syndicales, et de nombreux parents d'élèves rejettent le projet de loi Blanquer. Partout, ils refusent la fusion des écoles élémentaires avec les collèges qui entraînerait la suppression de nombreux postes notamment de directeurs, ils refusent la disparition de l'école maternelle publique (financement du privé sur les fonds publics, concurrence avec le privé et baisse des moyens) ils refusent la remise en cause des moyens d'accompagnement des élèves à besoin particulier, ils refusent la détérioration de la formation initiale des enseignants.

Face à la mobilisation incessante des enseignants, la commission mixte paritaire réunie le 13 juin s'est accordée sur le retrait des EPSF (déjà annoncé par le ministre), n'a pas retenu la proposition du directeur supérieur hiérarchique à l'école. Pour autant, le contenu réactionnaire du projet de loi demeure : maintien du « *devoir d'exemplarité* », pour mettre au pas les enseignants ; maintien de la professionnalisation de la formation initiale : des AED, précaires et corvéables à tout moment en lieu et place des enseignants sous statut ; pendant au moins les 5 prochaines années, la mission d'instruction permise dans les jardins d'enfants (sans enseignant) ; mise en place des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) substituant un accompagnement mutualisé à l'accompagnement individuel.

Concernant la formation continue obligatoire pendant les vacances scolaires, bien que la commission mixte paritaire du 13 juin n'ait pas retenue la proposition du Sénat, le ministre avait proposé le 12 juin au Comité Technique Ministériel un projet de décret et arrêté « *des actions de formation suivies par les personnels enseignants pendant les périodes de vacance des classes, qu'il s'agisse des formations suivies lors de formations prévues à l'initiative de l'administration ou dans le cadre du CPF.* » **L'assemblée générale du SnuDI FO 95 revendique le rétablissement de vraies formations sur le temps de travail dans le cadre d'un PAF qui ne se réduit pas à des formations à la mise en oeuvre des réformes.**

Quels que soit le résultat des derniers votes prévus et les amendements éventuels que pourrait faire le gouvernement, l'assemblée générale du SnuDI FO 95 confirme sa revendication de retrait total du projet de loi « *Ecole de la Confiance* ».

Retraites : Non au régime universel de retraites par points ! Maintien des 42 régimes ! Maintien du code des pensions civiles et militaires !

L'assemblée générale du SnuDI FO 95 regrette la signature de notre confédération concernant l'Accord National Interprofessionnel AGIRC/ARRCO, parce qu'elle tend à valider la notion de « *malus* » et donc le système de la décote.

A contrario, la dernière Commission Exécutive confédérale, le 16 mai, a adopté une déclaration dans laquelle on peut notamment lire :

« *La CE réaffirme l'opposition résolue de la Confédération FO au projet de réforme des retraites vers un régime par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du Code des pensions civiles et militaires.*

FO réaffirme dans le même temps son opposition sans concession à toute forme de dispositif -dit de bonus-malus- dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63-64 ans. »

C'est cette position claire et nette adoptée à l'unanimité, sur proposition du bureau confédéral, que l'assemblée générale du SnuDi FO 95 partage et qu'elle veut voir respectée.

L'assemblée générale du SnuDi FO 95 ne souhaite pas voir mis en œuvre un allongement déguisé des carrières avec des décotes plus importantes de 62 à 64 ans.

L'assemblée générale acte positivement que la confédération FO a pris l'initiative d'un rassemblement national le samedi 21 septembre contre le projet de réforme des retraites.

Elle appelle les adhérents du SnuDi FO 95 et plus généralement les personnels des écoles à prendre connaissance et à diffuser massivement le document de 4 pages édité par la confédération FO.

Il s'agit de construire dès maintenant la mobilisation la plus large et de préparer la grève interprofessionnelle, seul moyen de mettre en échec ce projet.

Mouvement : le chaos qui menace les droits à mutation des personnels

L'Assemblée générale du SnuDi FO 95 constate la dégradation des conditions de mutation avec la modification des règles du mouvement. L'obligation de faire un vœu large, rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, implique la nomination définitive de collègues sur des postes non choisis, sans contrôle syndical possible.

L'Assemblée générale revendique l'abandon de la note de service et le retour aux anciennes règles départementales, et que dans l'immédiat :

- soit accordé le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur un vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement ;
- les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement en zone infra sur des postes non choisis spécifiquement.

PPCR : toujours l'arbitraire

Les circulaires parues au BO le 21 mars 2019 pour le passage à la hors classe des enseignants ont confirmé que les appréciations posées par la hiérarchie lors du 3ème rendez-vous carrière, ou en dehors de tout rendez-vous formel, resteraient gravées dans le marbre.

L'assemblée générale du SNUDI-FO 95 revendique le retrait complet du PPCR. Elle revendique que les appréciations portées puissent être revues à la hausse. Elle revendique que l'AGS soit le 1^{er} discriminant à barème égal afin que cessent les injustices à l'encontre des ex instituteurs. Cela permettrait de stopper la logique de l'arbitraire, les inégalités de traitement entre les personnels, et la remise en cause des promotions au barème.

Défense des instituts, structures, établissements et postes spécialisés

Au nom du « tout inclusif », de nombreux instituts, structures, établissements et postes spécialisés ferment. Le « tout inclusif » de Blanquer est un moyen de dissimuler les économies au mépris des élèves handicapés et/ou en grande difficulté.

L'assemblée générale du SnuDI FO 95 demande une orientation pour l'élève, adapté au handicap et/ou à la difficulté scolaire.

- Maintien de la formation spécialisée
- Maintien de toutes ses structures
- Maintien de tous les postes ASH et création des postes nécessaires

L'assemblée générale du SnuDI FO 95 réaffirme ses revendications :

- **La suppression de l'obligation de faire des vœux larges au mouvement, le rétablissement de la 2nde phase du mouvement.**
- **Augmentation des salaires par l'augmentation de 18% du point d'indice, augmentation des pensions.**
- **Retrait global du projet de loi « Ecole de la confiance »**
- **Retrait de la loi de transformation de la Fonction publique**
- **Maintien des 42 régimes de retraite existants et du Code des pensions de la Fonction publique : non à un système par points ! Non à l'allongement de la durée du travail !**
- **Retrait de PPCR**

- **Maintien de la formation continue sur le temps scolaire**
- **Embauche sous statut de fonctionnaire pour tous les personnels du 1^{er} degré (contractuels, AESH...)**
- **24 élèves par classe, dans toutes les classes !**
- **Non à l'inclusion systématique et à la suppression des établissements spécialisés.**

L'assemblée générale du SnuDi FO 95 appelle les personnels à se réunir dans leurs écoles et établissements, à lister les revendications, et à débattre des moyens d'action efficaces pour gagner, y compris la grève.

L'assemblée générale estime que, plus que jamais, il faut informer les personnels des attaques en cours (loi Blanquer, loi de transformation de la fonction publique, réforme des retraites...).

Le SNUDI FO 95 est à la disposition des personnels pour organiser et tenir toutes les réunions nécessaires. Il informe que la FNEC FP FO a déposé un préavis de grève pour tout le mois de juin, couvrant toutes les situations.

Adopté à l'unanimité.

